



Un «cadeau» fait à Nestlé met les festivals en appétit

LAUSANNE Une soirée de la multinationale a obtenu une dérogation sonore qui a toujours été refusée aux acteurs culturels. Mais la donne pourrait changer.

Vendredi, Nestlé a organisé une fiesta pour son 150^e anniversaire. Plusieurs concerts en plein air ont été donnés, dont un set de Bastian Baker. Comme l'a révélé La Télé, la soirée a obtenu de la Ville une autorisation pour un volume sonore de 100 décibels (dB), au lieu des 93 dB réglementaires.

Or, la même dérogation est refusée depuis des années au Festival de la Cité, à la Fête de la musique et à Label Suisse. Fin mai, les comités de ces trois manifestations estivales avaient réclamé de revoir le régime d'exceptions. L'affaire tombe donc à pic pour les ac-

Pourquoi limiter?

C'est l'ordonnance fédérale son et laser qui arrête le niveau sonore toléré à 93 dB pour la musique amplifiée. Soit un peu moins qu'un lecteur MP3 poussé à fond. L'accroissement de l'échelle est géométrique. C'est-à-dire que 3 décibels supplémentaires correspondent à un doublement de la puissance sonore. C'est pourquoi les spectacles à 100 dB sont soumis à autorisation et que des protections auditives doivent être distribuées.

teurs culturels locaux. «Nous serions surpris qu'une reconsidération soit faite uniquement pour Nestlé et que la Ville ne prenne pas en compte notre demande», a indiqué Myriam Kridi, boss du Festival de la Cité. Contacté, l'élus responsable de la Police du com-



Le Vaudois Bastian Baker s'est produit avec un orchestre classique. -DR

merce, Marc Vuilleumier, glisse qu'une décision concernant les trois festivals sera prise d'ici à jeudi prochain. «La dérogation accordée à Nestlé n'est pas une première», rappelle-t-il toutefois, citant notamment l'inauguration du métro M2 ou la prestation des

Rolling Stones en 2007. Mais ces événements revêtaient un caractère unique, contrairement aux trois rendez-vous réguliers. «Nous devons trouver un équilibre entre l'animation en ville et la tranquillité des habitants», conclut-il.

-FRANCESCO BRIENZA